

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 10

Artikel: Août et septembre 1798
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quable de Louis Vulliemin. Ce qu'il fit avec lui, il le fit avec beaucoup d'autres de ses collègues et amis de la Suisse allemande, entretenant avec eux une correspondance régulière et importante. Il aimait à servir ainsi de trait d'union entre les deux parties principales de sa patrie.

Pierre Vaucher aimait ses élèves ; il s'attachait à eux et se plaisait à continuer ses entretiens en dehors des leçons. Il s'appliquait à leur communiquer sa préférence pour les recherches et les travaux historiques. Il y réussit dans une mesure peu commune et il eut le plaisir de voir un certain nombre d'entre eux devenir des disciples distingués, qui maintenant s'appliquent avec succès à suivre ses traces. Une des plus belles journées de sa vie fut, à cet égard, celle du 2 décembre 1895. Il fêtait à ce moment le 30^e anniversaire de son professorat. Ses élèves et continuateurs lui remirent à cette occasion le volumineux recueil intitulé *Pages d'histoire*, qui renfermait des Mémoires inédits, dans lesquels chacun d'eux avait fait son possible pour montrer au vénéré maître qu'il avait profité de son enseignement et voulait suivre ses traces. Ce fut pour lui la plus douce et la plus grande récompense d'une carrière consacrée au travail et à la recherche de la vérité.

Eug. MOTTAZ.

AOUT ET SEPTEMBRE 1798

15 août. La Société des Amis de la liberté, de Lausanne, se plaint au Grand Conseil du peu de progrès que fait l'organisation définitive du pays et sa régénération. Elle demande l'abolition complète des droits féodaux.

17 août. Le serment civique a été prêté aujourd'hui dans le canton du Léman avec le plus grand empressement. Cette cérémonie s'est faite avec la plus grande solennité dans chaque district. A

Lausanne elle a eu lieu sur la place de Montbenon au milieu d'un concours immense de population. Dans le canton de Fribourg, l'évêque Odet avait adressé aux fidèles de son diocèse un mandement pour recommander de prêter le serment. Ses conseils ont été suivis.

19 août. Le vent ayant obligé avant-hier à renvoyer l'illumination, elle a eu lieu aujourd'hui au milieu d'une foule compacte qui couvrait la place de Montbenon. On a aussi lancé un ballon qui est allé retomber à deux lieues de Lausanne dans les forêts du Jorat.

26 août. Le Grand Conseil décide qu'il y aura dans chaque commune une municipalité chargée de l'administration générale et une chambre de régie nommée par les bourgeois et qui s'occupera de la gestion des biens communaux.

27 août. Dans une séance extraordinaire, la Société des Amis de la liberté décide l'envoi à Aarau des citoyens Pache et Oboussier avec une pétition protestant contre la décision du Grand Conseil sur les bourgeoisies.

31 août. Le *Régénérateur* de Louis Reymond contient la pétition que les Amis de la liberté présentent au Sénat. Ils refusent de se soumettre à la loi sur les bourgeoisies et protestent contre l'existence des droits féodaux.

Fin août. On apprend que MM. Rusillon et Pillichody qui avaient été arrêtés à la fin du mois de mars par l'ordre du général Brune, emmenés à Paris et enfermés dans la prison du Temple, ont enfin été mis en liberté. Ils sont rentrés dans leur pays. On se souvient qu'ils avaient été saisis ensuite de l'activité qu'ils avaient déployée pour combattre le nouveau régime.

1^{er} septembre. Les députés des Amis de la liberté de Lausanne déposent sur le bureau du Sénat la pétition de leurs amis. Sur le conseil de Cart, ils en ont modifié quelques phrases pour la rendre plus modérée de forme et de fond.

3 septembre. Après de longues discussions, le Sénat rejette la décision que le Grand Conseil avait adoptée le 26 août, au sujet de l'organisation des communes.

— Ensuite de l'article paru dans le *Régénérateur* du 31 août, contre les bourgeoisies et les droits féodaux, le Directoire ordonne l'arrestation de Louis Reymond, juge de district, à Lausanne, comme provocateur à la rébellion et perturbateur du repos public.

5 septembre. Le Directoire adresse aux citoyens du canton du

Léman une proclamation pour les mettre en garde contre les individus qui prétendent au titre exclusif de patriotes.

— Ensuite de l'arrêté du Directoire du 3 courant, Reymond a été mandé au château et s'y est constitué prisonnier. Il y a eu aussitôt une grande agitation en ville. Les amis de Reymond ont demandé sa liberté, qui leur a été refusée. Ils ont alors appelé aux armes pour le délivrer de force. La garde bourgeoise, levée pendant ce temps, a gardé la prison. Reymond a invité lui-même ses amis, depuis la fenêtre, à rester calmes. Le préfet a publié aussitôt une proclamation et appelé la troupe qui était à Yverdon. Elle est arrivée à la fin de la soirée, alors que tout était rentré dans le calme.

6 septembre. La solennité du Jeûne est célébrée au milieu du calme apparent le plus complet.

7 septembre. Le préfet national publie une proclamation interdisant tout attroupement, toute provocation, le port de toute arme.

8 septembre. Le tribunal du canton s'est réuni aujourd'hui pour commencer le procès de Reymond.

9 septembre. Trois personnes ont été arrêtées aujourd'hui pour avoir pris une part importante à l'organisation de l'émeute du 5 courant.

11 septembre. Une personne a encore été arrêtée aujourd'hui, à cause de l'émeute du 5 courant.

Reymond reçoit tellement de visites que sa prison ressemble à un club politique. Le tribunal a décidé qu'on ne pourrait voir ce détenu à l'avenir sans la permission de son président.

13 septembre. L'avocat Porta publie un pamphlet pour justifier les signataires de la pétition remise au Sénat le 1^{er} septembre. Cet écrit est porté à Aarau par Valier, défenseur de Reymond, ancien président de l'Assemblée provisoire.

14 septembre. Ensuite de ce qui s'est passé à Lausanne le 5 courant, le Directoire a décrété aujourd'hui la dissolution de la Société populaire. Les scellés seront apposés sur ses papiers et sur ceux du Comité de Réunion et de leurs présidents et secrétaires. Le temple de St-Laurent ne sera ouvert que pour le culte. Les individus qui ont organisé et dirigé la manifestation du 5 seront arrêtés. Les clubs existant dans les autres communes seront aussi dissous.

20 septembre. Louis Reymond a été jugé aujourd'hui. Après cinq heures de délibération, le tribunal cantonal a décidé que Reymond serait aux arrêts dans sa maison pendant trois mois et qu'il serait

suspendu de ses fonctions pendant ce temps. L'accusateur public en a appelé au Tribunal suprême.

23 septembre. Il est de nouveau question de l'annexion du canton du Léman à la France. On parle beaucoup d'intrigues qui ont lieu dans ce but entre des membres de l'ancienne société des Amis de la liberté et Desportes.

25 septembre. La société des Amis de la liberté annonce sa dissolution et lègue son drapeau et sa caisse à la municipalité pour les écoles. L'intérêt du capital sera attribué à des prix qui seront distribués chaque année le jour des promotions aux élèves qui auront fait le plus de progrès dans la langue allemande.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La critique historique s'est beaucoup occupée depuis un siècle de la question des **origines de la Confédération suisse**. La poésie n'a pas non plus, on le sait, négligé ce sujet inépuisable. Le dernier venu des ouvrages de ce genre est celui publié il y a quelque temps chez M. Benda, à Lausanne, par un jeune poète qui a voulu garder l'incognito et qui signe du pseudonyme de Louis Hénard¹.

L'auteur connaît très bien les événements qu'il a voulu dramatiser. Il a de plus le mérite d'avoir été saisi par un enthousiasme tout juvénile à la lecture des faits héroïques dont parlent les traditions helvétiques. Cet enthousiasme, il réussit à plusieurs reprises à le faire passer dans l'esprit du lecteur de son poème et à faire apprécier ainsi hautement un ouvrage de début. C'est là peut-être une des plus grandes qualités de cet ouvrage dont l'auteur mérite d'être encouragé par le public.

— Le Dr Planta, ancien conseiller aux Etats, dans un opuscule intitulé : **Schulte et Tschudi**, réfute quelques-unes des accusations portées contre notre historien national Tschudi, par le professeur Schulte, de Fribourg en Brisgau.

¹ Louis Hénard. *Le Rutli*, poème. Lausanne, B. Benda, 1898.
